ASNR Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

L'essentiel

de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

octobre 2026

Dans un monde en constante évolution technologique, où les enjeux énergétiques, sanitaires et environnementaux sont prégnants, l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) affirme son engagement au service de la protection des personnes et de l'environnement contre les risques liés aux activités nucléaires et aux expositions aux rayonnements ionisants, qu'ils soient d'origine naturelle ou artificielle.

L'ASNR, autorité administrative indépendante, s'appuie sur un collectif, intégrant activités de recherche scientifique, d'expertise, d'instruction et de contrôle. Elle intervient et conseille l'État dans les situations d'urgence.

Dans tous ses domaines d'activité, l'ASNR travaille en lien avec ses pairs au niveau européen et international.

Nos principes d'action

1. Indépendance et impartialité

Nous menons nos missions au service de la sûreté et de la radioprotection en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, des opérateurs et des intérêts privés.

2. Transparence et dialogue

Nous veillons à ce que les citoyens disposent d'une information claire et fiable sur les enjeux nucléaires et radiologiques. Notre action s'inscrit dans une démarche continue d'échange, de dialogue et de participation de la société à l'élaboration de nos décisions ainsi qu'à nos activités d'expertise et de recherche.

3. Compétence et sens des responsabilités

Nos décisions s'appuient sur les connaissances scientifiques les plus récentes, l'expertise des meilleurs spécialistes, et le sens de la proportion aux enjeux. La culture de sûreté et de radioprotection est au cœur de notre action.

4. Éthique, intégrité et rigueur

Nos actions sont guidées par des principes de rigueur et d'impartialité dans nos activités d'expertise et de contrôle, d'intégrité scientifique et d'éthique.

Les missions
de l'ASNR

L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, d'appui aux autorités en situation d'urgence radiologique, de formation et d'information des publics.



©A. Morin/Médiathèque ASNR

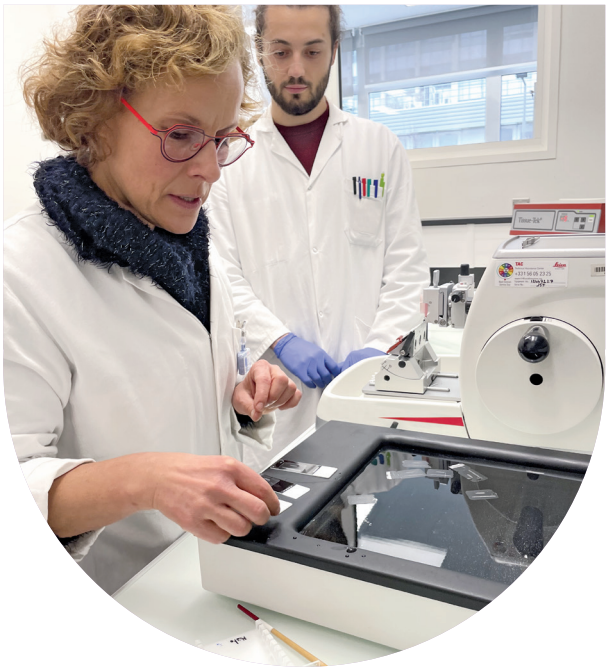
CONTRÔLER

L'ASNR contrôle les activités nucléaires civiles tant sur les aspects matériels qu'organisationnels et humains. L'action de contrôle se concrétise par des décisions, des prescriptions, des inspections de terrain et, le cas échéant, des mesures de police ou de sanction.

INSTRUIRE ET EXPERTISER

L'ASNR instruit et délivre les autorisations individuelles des installations nucléaires, du nucléaire de proximité et les autorisations ou agréments relatifs au transport de substances radioactives.

L'ASNR expertise la sûreté des installations nucléaires civiles à chaque étape de leur cycle de vie, de leur conception à leur démantèlement. Elle évalue les risques liés à l'usage des rayonnements ionisants pour la santé humaine et l'environnement.



© S. Clavelle/Médiathèque ASNR

RÉGLEMENTER

L'ASNR contribue à l'élaboration de la réglementation, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel et en prenant des décisions réglementaires à caractère technique. Elle s'assure que la réglementation est claire, accessible et proportionnée aux enjeux.

MENER DES RECHERCHES

Les programmes de recherche pluridisciplinaires de l'ASNR sont soit menés en son sein, soit en partenariat avec d'autres organismes de recherche français ou étrangers.

Ils se déclinent selon deux axes :

1. maintenir et développer les connaissances et compétences nécessaires à l'expertise de l'ASNR ;
2. faire progresser les connaissances fondamentales.

SURVEILLER, CONSEILLER EN SITUATION D'URGENCE

L'ASNR participe à une veille permanente en matière de radioprotection.

En situation d'urgence, elle évalue la nature et la gravité de l'événement, son évolution et ses développements possibles, ainsi que les conséquences radiologiques avérées ou potentielles.

Elle conseille les autorités sur les actions de protection de la population et s'assure du bien-fondé des dispositions prises par l'exploitant pour rétablir la sécurité des installations.

INFORMER ET DIALOGUER

L'ASNR informe le public de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France et participe à la mise en œuvre de la transparence en France. Elle rend compte de son activité au Parlement.

L'ASNR s'inscrit dans une démarche continue de dialogue avec les parties prenantes. Elle permet à tout citoyen de participer à l'élaboration de ses décisions ayant une incidence sur l'environnement, ainsi qu'à des projets de recherche.

FORMER ET DÉVELOPPER LA CULTURE DE RADIOPROTECTION

L'ASNR propose une offre large de formations en sûreté nucléaire et radioprotection pour les professionnels utilisant les rayonnements ionisants dans le cadre de leur activité.

L'ASNR a pour mission de contribuer au développement d'une culture de radioprotection, c'est-à-dire à la capacité des citoyens à adopter ou mettre en œuvre des comportements adaptés face aux différentes situations d'exposition aux rayonnements ionisants.

Outre les centrales nucléaires, le champ de compétence de l'ASNR s'étend également aux combustibles nucléaires, déchets radioactifs, colis de substances radioactives, installations médicales, laboratoires de recherche, activités industrielles et à la protection des sources de rayonnements ionisants contre les actes de malveillance.



©V. Bourdon/Médiathèque ASNR

L'organisation

au 1er octobre 2026

L'ASNR, Autorité administrative indépendante, est dirigée par un collège de cinq commissaires.

Ses personnels sont regroupés au sein des « services de l'ASNR », dirigés par un directeur général.

COLLÈGE

Président
Pierre-Marie ABADIE

Commissaires
Olivier DUBOIS
Stéphanie GUÉNOT BRESSON
Jean-Luc LACHAUME
Géraldine PINA

Cheffe de cabinet
Sylvie RODDE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

COMMISSION D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

COMMISSION DES SANCTIONS

La nouvelle organisation des services de l'ASNR, mise en place au 1er octobre 2026, se fonde sur trois dimensions :

Une dimension hiérarchique

- Huit directions et un service scientifiques et techniques
- Dix directions et une mission transverses et support

Une dimension fonctionnelle

Trois lignes de validation distinctes :
Recherche / Expertise / Contrôle et décision

Une dimension d'animation transverse

- des processus de travail transverses
- des modalités de fonctionnement favorisant les interactions entre les directions

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Olivier GUPTA

GROUPES PERMANENTS D'EXPERTS

Directeur de cabinet
Jean-Karim INTISSAR

Conseillers
Patrice DESCHAMPS
Luc CHANIAL

RECHERCHE

Directeur scientifique
Vincent LAGNEAU

Direction scientifique (DS)
Vincent LAGNEAU

EXPERTISE

Directeur technique
Sylvain LAVARENNE

Directeur médical
/

CONTRÔLE ET DÉCISION

Directeur général adjoint
Julien COLLET

Directeur général adjoint
Pierre BOIS

Inspecteur en chef
Christophe QUINTIN

DIRECTIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Direction des réacteurs de puissance (DiReP)
Rémy CATTEAU

Direction des installations industrielles et de recherche, laboratoires, usines, démantèlements, déchets et transports (DiLUDDT)
Igor LE BARS

Direction de la radioprotection (DRP)
Carole ROUSSE

Service des réacteurs innovants (SRI)
Philippe DUPUY

Direction de l'action territoriale (DAT)
Christophe QUINTIN

Direction crise, intervention, surveillance (DCIS)
Marc GLEIZES

Direction de l'expertise, de la recherche et de l'appui à l'autorité technique (DERT)
Sylvain LAVARENNE

Direction de la recherche et de l'expertise en sûreté (DiRES)
Patrice GIORDANO

Direction de la recherche pour la radioprotection (D2R)
Dominique LAURIER *(par intérim)*

FONCTIONS TRANSVERSES ET SUPPORT

Directeur général adjoint
Daniel DELALANDE

Directeur général adjoint délégué
Jean-Patrick GOUDALLE

DIRECTIONS TRANSVERSES ET SUPPORT

Direction du dialogue et de la communication
Marie RIET-HUCHELOUP

Direction des ressources humaines
Emmanuelle BELLANGE

Université de la sûreté nucléaire et de la radioprotection
Jean-Paul DAUBARD

Direction des affaires juridiques
Andy CONTESSO

Direction des affaires financières
Sandrine KIRCHENBAUM

Direction des sites, de la sécurité et du patrimoine
Thibault SARDENT

Direction du numérique et de ses usages
Simon TOURARD

Direction des relations internationales
Cyril PINEL

Direction du fonctionnement et de la performance
Adeline CLOS

Mission d'appui à la transformation
Michel ENAULT

Les sites
de l'ASNR

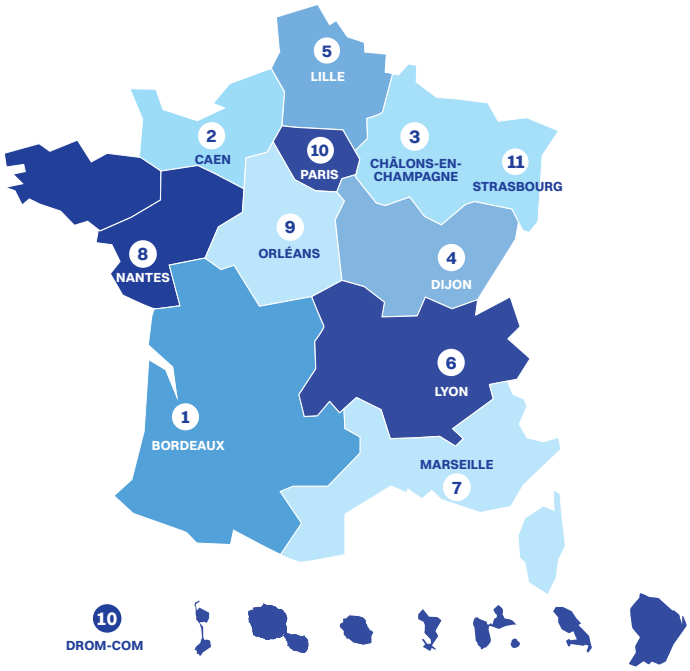
L'ASNR est implantée sur l'ensemble du territoire français, lui permettant d'exercer ses missions sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements et régions d'outre-mer.



Les divisions territoriales

au 1er octobre 2026

Les divisions territoriales sont regroupées au sein de la Direction de l'action territoriale.



1 BORDEAUX[1]

Nouvelle-Aquitaine, Occitanie

DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Vincent JECHOUX

CHEF DE DIVISION
Killian DENGREVILLE

2 CAEN[2]

Normandie

DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Claire GRISEZ

CHEF DE DIVISION
Côme DOUBLET

3 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE[3]

Grand Est

DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL

CHEF DE DIVISION
Mathieu RIQUART

4 DIJON

Bourgogne-Franche-Comté

DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
François VILLEREZ

CHEF DE DIVISION
Marc CHAMPION

5 LILLE

Hauts-de-France

DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Julien LABIT

CHEF DE DIVISION
Thibaud MEISGNY

6 LYON

Auvergne-Rhône-Alpes

DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Olivier DAVID

CHEF DE DIVISION
Paul DURLIAT

7 MARSEILLE[1]

Corse, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur

DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Sébastien FOREST

CHEF DE DIVISION
Henri DUPRIEU

8 NANTES

Bretagne, Pays de la Loire

DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Anne BEAUVAL

CHEFFE DE DIVISION
Caroline BONDOIS

9 ORLÉANS[2]

Centre-Val de Loire

DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
/

CHEFFE DE DIVISION
Albane FONTAINE

10 PARIS[4]

Île-de-France, DROM-COM

DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Emmanuelle GAY

CHEF DE DIVISION
Thierry CHRUPEK

11 STRASBOURG[3]

Grand Est

DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL

CHEF DE DIVISION
Arthur SIMON

Le délégué territorial est le directeur de la DREAL de la région où est située la division territoriale. Il a pour mission principale de contribuer aux relations institutionnelles entre l'ASNR et les acteurs locaux.

(1) Les divisions de Bordeaux et Marseille assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la région Occitanie.

(2) Les divisions de Caen et Orléans interviennent respectivement dans les régions Bretagne et Île-de-France pour le contrôle des seules INB.

(3) Les divisions de Châlons-en-Champagne et Strasbourg assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la région Grand Est.

(4) La division de Paris intervient en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Chiffres clés

EFFECTIFS

au 1er janvier 2026

2 082

personnels de statuts public et privé

366
inspecteurs

102
doctorants et post-doctorants

60
docteurs d'État ou personnes habilitées à mener des recherches

BUDGET 2026

(incluant les recettes issues des activités de l'ASNR)

366 M€

GOUVERNANCE

en 2025

48
réunions du collège de l'ASNR

48

positions prises par le collège de l'ASNR

INTERNATIONAL

en 2025

67
accords de coopération ou projets multilatéraux

74

accords de coopération ou projets bilatéraux

44
pays impliqués

CONTRÔLE

en 2025

1900

décisions individuelles d'autorisation et d'enregistrement délivrées

1951

inspections

EXPERTISE

en 2025

211

membres des groupes permanents d'experts

130

avis d'expertise

23

réunions plénières des groupes permanents d'experts

PATRIMOINE INTELLECTUEL

au 1er janvier 2026

41

brevets en vigueur à l'étranger

26

brevets français en vigueur (dont **7** en copropriété)

RECHERCHE

en 2025

31

thèses soutenues

216

publications répertoriées au *Journal Citation Reports* (JCR)

ASNR Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Siège social :
15 rue Louis Lejeune
92120 Montrouge

Adresse postale :
BP 17 - 92262
Fontenay-aux-Roses Cedex

asnr.fr/nous-contacter
info@asnr.fr
Tél. : 01 58 35 88 88
asnr.fr